



DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DES
NOUVEAUX LOCAUX
DE NIORT

Communiqué de presse

Niort, le 10 novembre 2022

Les directeurs de l'Urssaf Caisse nationale et de la CNAV en déplacement à Niort le 18 novembre

A l'occasion de l'inauguration de leurs nouveaux locaux à Niort, l'Urssaf Poitou-Charentes et la Carsat Centre Ouest vous invitent à échanger sur les sujets qui marquent l'actualité des deux réseaux. **Yann-Gaël AMGHAR**, directeur général de l'Urssaf Caisse Nationale, et **Renaud VILLARD**, directeur général de la CNAV seront présents pour répondre à vos questions.

La reprise du recouvrement après la crise sanitaire, le transfert de collecte des cotisations de retraite Agirc-Arrco mais également le déploiement de nouvelles offres de services au bénéfice de nos usagers... l'actualité de la branche Recouvrement est riche, tout comme celle de la branche Retraite. Le contexte de transformation actuel lui permet en effet de renforcer sa stratégie carrière en faveur des actifs, de s'engager dans une simplification des démarches tout au long de la vie et d'approfondir les actions de prévention en faveur du « bien vieillir ».

L'ensemble de ces sujets fait écho à l'actualité du moment et concerne toute votre audience.

Si vous souhaitez un échange plus approfondi, il est possible de convenir ensemble, d'une interview avec l'un de nos intervenants entre 12h45 et 13h15. N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour organiser un entretien avec les directeurs généraux présents lors de cette inauguration ou avec les directeurs régionaux **Thierry DE LABURTHER**, directeur de l'Urssaf Poitou-Charentes et **Gilles COURROS**, directeur de la Carsat Centre Ouest.

Rendez-vous le vendredi 18 novembre à midi

ou avant pour organiser un entretien



477 avenue de Limoges
79000 NIORT



12h00 Discours des directeurs
généraux et présidents

12h45 Point presse

13h15 Cocktail déjeunatoire

CONTACTS PRESSE

Romain Ouvrard : romain.ouvrard@urssaf.fr

Margaux Guerin : cabinet-direction@carsat-centreouest.fr

Inauguration des locaux communs de Niort

Depuis le mois de juin 2022, l'ensemble des effectifs de l'Urssaf et une partie des effectifs de la Carsat ont investi leurs nouveaux locaux à Niort.

Avec la disparition du RSI en 2018 de nombreux agents ont rejoint les effectifs de l'Urssaf et de la Carsat. A Niort, le bâtiment du RSI, situé au 477 rue de Limoges et construit en 2011 a été cédé à l'Urssaf, organisme ayant hérité du plus grand nombre d'agents du RSI au sein de ses équipes. A réception, ce bâtiment était surdimensionné pour les besoins de l'Urssaf. Ainsi, un partage de la surface disponible avec la Carsat a été acté et des travaux de mise en commun des locaux ont été réalisés.

“

Partager les
locaux entre
les agents de
l'Urssaf et les
agents de la
Carsat.



115

C'est le nombre
d'agents installés
dans ces nouveaux
locaux. Ils sont
répartis ainsi :

85 agents de
l'Urssaf et 30
agents de la
Carsat.

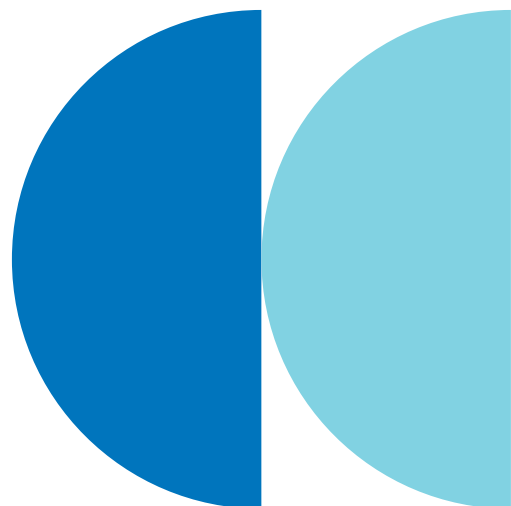


Quels objectifs pour ces travaux ?

- Le découpage de la surface et l'implantation des bureaux pour permettre à chaque organisme de disposer des outils nécessaires.
- La création d'un espace de stockage.
- L'implantation de différents espaces de réunion pour répondre aux besoins de l'Urssaf et de la Carsat.
- L'augmentation de la surface de la cafétéria pour accueillir dans une zone commune l'ensemble des agents qui travaillent sur le site.
- La création d'une zone d'accueil partagée pour accueillir les usagers de l'Urssaf comme les usagers de la Carsat.
- L'agrandissement du parking.



Début des travaux
Septembre
2021





Chronologie des travaux

1

**Création de la zone
d'accueil partagée**
De septembre à
novembre 2021

2

**Création des
espaces de travail
de la Carsat**
De décembre 2021
à mars 2022

3

1^{er} étage et cafétéria
De avril à mai 2022

4

2^e étage
De mai à juin 2022

5

Parking
Juillet 2022

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Centre Ouest

Installation des équipes
début **avril 2022**

Urssaf
Poitou-Charentes

Installation des équipes
fin **juin 2022**

Une cafétéria
de 154 m²
pour répondre
aux besoins
des agents



Une zone
d'accueil
commune
pour tous les
usagers



Les offres de service communes



L'accueil commun des travailleurs indépendants

L'accueil commun représente un **lieu de prise en charge et d'orientation dédié au travailleur indépendant**. Il est situé à Niort pour la région Poitou-Charentes. Le **périmètre de l'offre** couvre ainsi :

- Un accueil spontané permettant de répondre rapidement et sans rendez-vous aux questions des travailleurs indépendants, actifs ou retraités. **Ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 16h**, cet accueil permet d'apporter une réponse complète aux questions recouvrement et retraite (grâce à la présence conjointe sur le site de Niort de l'Urssaf et de la Carsat) et un premier niveau de réponse sur les questions relatives à la protection sociale (santé et famille).
- Un accompagnement à la prise en main des services dématérialisés des partenaires, à travers un espace « **Dém@rches en ligne** » et l'accès à une borne multi-média dédiée.
- Des prises de **rendez-vous** pour le compte du travailleur indépendant pour examen personnalisé par le partenaire compétent, pour les questions plus complexes ou nécessitant une analyse préalable du dossier.
- La possibilité d'assurer en cas de besoin un **rendez-vous coordonné** assuré de manière conjointe par des agents Urssaf et Carsat.

L'accueil Urssaf

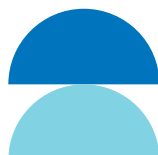
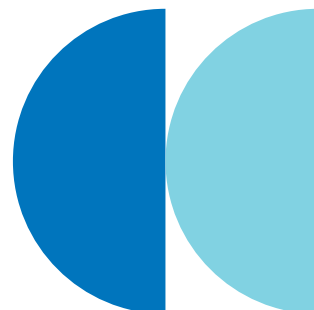
- un accueil permettant de répondre rapidement et sans rendez-vous à l'ensemble des publics de l'Urssaf, ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.
- un accompagnement à la prise en main des services dématérialisés à travers un espace « **Dém@rches en ligne** » et l'accès à une borne multi-média dédiée
- des prises de rendez-vous en cas de dossiers complexes coordonnés avec les domaines de back office

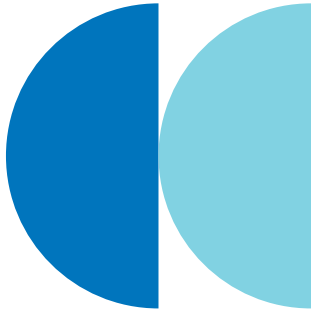
Depuis janvier 2022, le service a accueilli 787 cotisants, dont 710 travailleurs indépendants (dont 6% pour un motif retraite et 2% pour un motif Santé dans le cadre de l'accueil commun TI).

L'accueil Carsat

- un accueil spontané le matin de 8h30 à 12h30, sauf le jeudi.
- accueil sur RDV : 8h30 à 16h30 en continu

Depuis janvier 2022, 2 272 assurés ont été accueillis en visite spontanée, 2 647 assurés ont été reçus en RDV





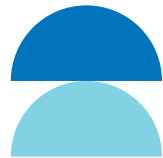
L'organisation de webinaires à destination de nos publics

En complément de nos modes de contact traditionnels (accueil physique, téléphonique, courriers, courriels...), ce nouveau format permet de communiquer vers nos publics sur des thématiques spécifiques.

L'objectif est ainsi de communiquer une information la plus large possible à destination de nos assurés, de manière **interactive** (les participants pouvant poser leurs questions en direct), en mobilisant un public important, tout en évitant tout déplacement. A titre d'illustration, l'Urssaf et la Carsat organisent et **animent conjointement des webinaires** à destination des travailleurs indépendants et des micro-entrepreneurs artisans,

commerçants et professions libérales sur la préparation à la retraite (lien entre cotisations et prestations, constitution des droits à la retraite, action sociale...), l'accompagnement des créateurs (à quoi servent les cotisations ?, quels interlocuteurs sur la champ de la protection sociale ?, les services en ligne, les offres de service...) ou les aides à destinations des travailleurs indépendants (action sociale notamment).

Les prochains webinaires : Webinaire à destination des auto-entrepreneurs (le 24/11), Webinaire à destination des TI classiques (le 08/12), Webinaire à destination des créateurs auto-entrepreneurs (le 15/12).



Le dispositif « HELP »

HELP est une nouvelle offre déployée par les Urssaf au service des travailleurs indépendants et chefs d'entreprise en difficulté. Les différents organismes intervenant sur le champ de la sécurité sociale sont mobilisés dans le cadre de ce dispositif :

Il s'agit d'un dispositif permettant :

- l'anticipation des situations de difficultés rencontrées par les chefs d'entreprise Artisans, Commerçants et Professions Libérales
- le cas échéant, d'accompagner avec efficacité et réactivité grâce à une coordination entre les partenaires institutionnels

Il vise à assurer :

- la détection des cotisants en difficulté de manière anticipée, à partir de situations identifiées (défaut de paiement, alerte issue des Front Office physiques et téléphoniques...)
- un accompagnement adapté par chacun des organismes, à travers l'étude de la situation de l'assuré et un échange direct avec l'intéressé afin de lui proposer les solutions les plus adaptées : délais de paiement, études des droits en matière de prestations familiales ou de santé, accompagnement à la retraite, accompagnement psychologique,

intervention de travailleurs sociaux...

- la soumission de dossiers complets aux CPSTI régionaux du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI), à travers la mobilisation de l'action sociale.
- La gestion des dossiers est réalisée via l'outil « Démarches Simplifiées », développé par la DINUM (Direction interministérielle du numérique), qui s'appuie notamment sur un questionnaire « Help! » inter-branches destiné à permettre d'apprécier l'éligibilité du travailleur indépendant au dispositif et aux différents accompagnements proposés par l'Urssaf, la Carsat, la Cnam et la Caf.

A propos de l'Urssaf ?

L'Urssaf agit au service de la protection sociale des Français. Elle accompagne les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer chaque jour la collecte et la redistribution des cotisations et contributions sociales avec efficacité et équité.

Notre actualité

Pendant la crise sanitaire, l'Urssaf a mis en place des mesures d'accompagnement auprès des entreprises et des travailleurs indépendants, en permettant le report du paiement des cotisations sociales et en facilitant l'octroi de délais de paiement. Au 04 novembre 2022, il a été mis en place :

Pour les comptes employeurs du régime général : 14 507 plans d'apurement (échanciers de paiement) pour un enjeu financier de 145 736 000 euros.

Pour les Travailleurs Indépendants : 47 247 plans d'apurement, pour un enjeu financier de 288 262 000 euros.

Depuis juillet, l'Urssaf relance les employeurs et les travailleurs indépendants qui ne respectent pas les échéances de leur plan d'apurement ou qui présentent une dette sur leur compte.

À défaut de régularisation de leur situation, le processus de recouvrement reprend, tout d'abord de façon amiable.

Ainsi, actuellement, les avis amiables et les mises en demeure sont envoyées par nos services. Les employeurs et les travailleurs indépendants concernés peuvent toujours se rapprocher de l'Urssaf afin de bénéficier d'un échancier de paiement adapté, sous réserve, pour les employeurs, du paiement de leurs cotisations salariales.

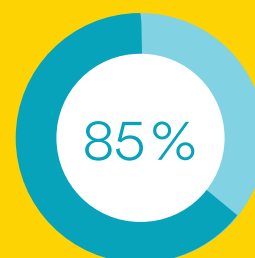
Elle permet à tous les assurés de bénéficier des prestations dont ils ont besoin : remboursement de soins médicaux, indemnités d'arrêt maladie ou de congé maternité, retraites, allocations familiales.

Nos missions

- accompagner les employeurs et entrepreneurs au bénéfice du développement économique et social ;
- assurer le financement de la protection sociale au quotidien ;
- garantir les droits sociaux et l'équité entre tous les acteurs économiques.

Nos valeurs

- responsabilité ;
- proactivité ;
- solidarité ;
- proximité.



des usagers sont satisfaits de l'accompagnement de l'Urssaf

(enquête de satisfaction 2021)



A propos de la Carsat ?

La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail Centre-Ouest est un organisme de Sécurité Sociale, en charge de trois grandes missions de service public au côté des actifs (salariés et indépendants), des retraités et des entreprises en Limousin/Poitou-Charentes :

- Préparer et payer la retraite par répartition,
- Aider et accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé,
- Prévenir et tarifier les risques professionnels.



L'assurance retraite : Garantir, calculer et payer les retraites

Le département de l'Assurance Retraite de la CARSAT Centre-Ouest s'attache à calculer et payer la retraite par répartition pour les salariés du secteur privé et les travailleurs indépendants dès les premières activités professionnelles.

Le service social de l'assurance maladie

Le Service social de l'Assurance Maladie accompagne les assurés fragilisés par la maladie et dont l'activité risque d'être menacée en raison de leur état de santé.

Une action sociale pour aider à bien vieillir

Le Service de l'Action Sociale retraite décline la politique de prévention de la perte d'autonomie et apporte des aides financières individuelles et collectives afin d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

La prévention et la tarification des risques professionnels

Les équipes de l'Assurance des Risques Professionnels interviennent au plus près des entreprises et des salariés pour les accompagner dans leurs démarches de prévention des risques professionnels et afin de calculer et notifier les taux de cotisations des accidents du travail et maladies professionnelles.



Nous contacter

Urssaf Poitou-Charentes
477 avenue de Limoges
79000 NIORT

Carsat Centre Ouest
37 avenue du Président René Coty
87048 LIMOGES CEDEX

Contacts presse :
romain.ouvrard@urssaf.fr
cabinet-direction@carsat-centreouest.fr

